

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2024-106

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 27

OBJET :

Création d'un espace à
vocation touristique,
culturelle et économique

Actualisation du plan de
financement prévisionnel

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY et Mme Sandrine FUSADE.

Jean-Claude FRACHET donne pouvoir à Pierre ROUX
Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Stéphanie TOESCA
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY

SECRETARE : Roland POURCHET

Rapporteur : R. POURCHET

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

Vu la délibération n°2023-152 du 18 décembre 2023 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le projet de création d'un espace à vocation touristique, culturelle et économique sur la Commune de Ségur-le-Château ;

Considérant que depuis lors, la Préfecture de la Haute-Vienne a informé la collectivité de l'obtention du Fonds vert sur ce dossier ; que les échanges intervenus et en cours avec les services du Département de la Corrèze et de la Région Nouvelle-Aquitaine conduisent à actualiser le plan de financement prévisionnel du projet ;

Le Président :

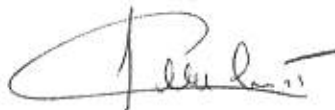
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'actualisation du plan de financement de ce projet tel que présenté ci-dessous :

Création d'un espace à vocation touristique, culturelle et économique Ségur-le-Château				
Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en €	Taux
Maîtrise d'œuvre	61 000 €	Etat – Fonds Vert (notification en cours)	333 600 €	60 %
Travaux / Divers	495 000 €	Région Nouvelle- Aquitaine (sollicitée)	55 600 €	10 %
		Département de la Corrèze (sollicité)	55 600 €	10 %
		<i>Sous-total :</i>	<i>444 800 €</i>	<i>80 %</i>
		<i>Autofinancement :</i>	<i>111 200 €</i>	<i>20 %</i>
TOTAL :	556 000 €	TOTAL :	556 000 €	100 %

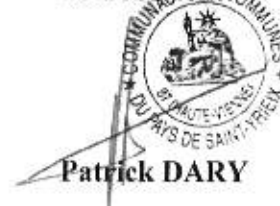
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le secrétaire



Roland POURCHET

Le Président



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.